

www.education.gouv.fr/stateval

Au cours de l'année scolaire 2004-2005 dans les établissements de l'enseignement public et privé, 19 400 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été scolarisés dans les écoles élémentaires, 20 600 dans les collèges et lycées, pour la plupart dans des classes spécifiques.

Au total, ces élèves représentent 0,4 % des effectifs scolaires. D'importantes disparités existent entre les académies, qu'il s'agisse du nombre d'élèves accueillis ou des structures d'accueil mises en place. À la rentrée 2004, 25 % des élèves non francophones sont de nationalité française.

L'Afrique reste le continent de provenance le plus fréquent, sauf dans les DOM où ces élèves sont originaires des Caraïbes.

Les familles appartiennent majoritairement aux catégories sociales les plus modestes.

La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005

Dès les années 70, la réglementation française a prévu des dispositifs destinés à accueillir dans le système scolaire les élèves non francophones nouvellement arrivés en France. Elle rappelle, en 2002, que l'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique à tous et, en particulier, à ces élèves, et que « *l'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. Leur réussite scolaire liée à la maîtrise de la langue française est un facteur essentiel de cette intégration.* »

Sont concernés par ces mesures, tous les élèves de plus de 6 ans arrivés récemment en France, dont la maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires est insuffisante pour intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire correspondant à leur âge. Il est précisé, par ailleurs, qu'il y a lieu de veiller à la scolarisation des mineurs âgés de 16 à 18 ans, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, en prenant en

compte leur degré de maîtrise de la langue française et leur niveau scolaire.

Les élèves non francophones qui arrivent tout au long de l'année en France bénéficient d'un dispositif d'accueil particulier : cellules d'accueil au niveau de l'inspection académique ou du rectorat, brochure explicative détaillant le fonctionnement du système éducatif français, évaluation des savoir-faire en langue française et des compétences scolaires déjà acquises, préalables à toute orientation et affectation dans un établissement scolaire.

À l'école élémentaire comme dans les collèges et lycées, les élèves sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau. Ils y suivent les enseignements où la maîtrise de la langue n'est pas fondamentale (EPS, arts plastiques et musique) tout en étant regroupés dans une classe d'initiation (CLIN) à l'école élémentaire, ou dans une classe d'accueil (CLA)

Définitions générales

Les élèves nouveaux arrivants en France (ENAF) peuvent être de nationalité française ou non. Cette caractéristique juridique est indépendante de la maîtrise par l'élève de la langue française. De même, elle ne préjuge en rien de la nationalité ou de l'origine géographique de l'élève ou de ses parents. Les dispositifs étudiés ont pour vocation d'accueillir, pour une durée limitée, les élèves nouvellement arrivés dans le système scolaire français ou qui ne l'ont connu que partiellement (une scolarisation d'un an ou deux à l'école élémentaire, un départ dans le pays d'émigration des parents, suivi, quelques années plus tard, d'un retour en France) dont la maîtrise du français demande une mise à niveau rapide afin de leur permettre d'intégrer avec profit une classe du cursus ordinaire.

Tableau 1 – Les élèves non francophones dans les premier et second degrés en 2002-2003 et 2004-2005

	Premier degré			Second degré		
	2002-2003	2004-2005		2002-2003	2004-2005	
	Effectifs	Effectifs	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs	Effectifs	dont bénéficiant d'un soutien (%)
Aix-Marseille	1 040	1 040	83,2	1 188	860	75,0
Amiens	335	384	75,0	522	667	97,3
Besançon	242	266	71,1	248	285	96,5
Bordeaux	460	566	58,8	396	575	78,3
Caen	189	194	64,4	170	243	81,5
Clermont-Fd	250	339	64,3	179	229	91,7
Corse	157	156	48,7	196	157	87,3
Créteil	1 339	1 683	99,5	2 424	2 059	85,6
Dijon	297	315	89,2	274	344	94,8
Grenoble	756	1 051	81,7	558	659	90,9
Guadeloupe	174	147	70,7	114	212	96,2
Guyane	954	1 174	89,9	731	541	97,6
Lille	347	363	52,1	725	818	52,0
Limoges	276	336	52,4	253	242	93,0
Lyon	1 695	1 417	86,5	989	1 357	81,5
Martinique	144	102	nc *	93	88	52,3
Montpellier	878	714	77,6	1 087	852	90,3
Nancy-Metz	467	463	57,0	487	474	85,7
Nantes	379	516	37,0	343	405	89,1
Nice	948	1 115	52,9	838	812	74,0
Orléans-Tours	593	630	72,5	537	571	84,8
Paris	801	708	100,0	2 658	2 326	100,0
Poitiers	313	473	23,3	281	512	68,6
Reims	315	344	86,3	414	377	89,1
Rennes	387	558	40,0	409	637	72,7
La Réunion	936	868	89,7	244	288	65,6
Rouen	175	243	83,5	319	390	97,2
Strasbourg	482	709	65,7	468	489	81,6
Toulouse	636	651	58,8	617	742	91,4
Versailles	2 010	1 926	92,4	2 489	2 423	89,4
Total	17 975	19 451	75,4	20 251	20 634	85,8

* nc : non communiqué

Source : DEP, enquête Élèves nouveaux arrivants (ENA)

en collège et lycée pour un enseignement quotidien de la langue française. La durée d'accueil dans ces classes spécifiques, variable selon les besoins de chaque élève, excède rarement un an. L'objectif affiché est qu'ils puissent suivre, le plus rapidement possible, l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire. En outre, dans le second degré, les élèves ayant été très peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine intègrent une classe d'accueil pour élèves non scolarisés auparavant (CLA-NSA).

Certaines académies ont également développé des dispositifs de soutien linguistique plus souples : en raison de contraintes géographiques (zones rurales notamment), de la faiblesse des effectifs, ou bien après quelques mois passés en CLIN-CLA, les élèves non francophones peuvent bénéficier de cours de rattrapage intégré (CRI) dans les écoles élémentaires ou de modules d'accueil temporaires (MAT) dans les collèges, assurés quelques heures par semaine par un enseignant itinérant.

Tableau 2 – Nombre de classes scolarisant des nouveaux arrivants, 2004-2005 (moyenne sur l'année)

Premier degré	Type de classe	Nombre de classes	Dont classes en ZEP ou en REP		
		CLIN	556	308	
	CRI	445	242		
	Total	1 001	550		
	%	100,0	55,0		
Second degré	Nombre de classes				Dont classes en ZEP ou en REP
Type de classe	Collège	Lycée d'enseignement général et technologique	Lycée professionnel	Total	
CLA	512	22	39	573	236
CLA-NSA	69	0	1	70	17
Modules d'accueil temporaires	170	8	11	189	59
Total	751	30	51	832	312
%	90,3	3,6	6,1	100,0	37,5

Source : DEP, enquête Élèves nouveaux arrivants (ENA)

40 100 élèves non francophones au cours de l'année 2004-2005

Depuis la rentrée scolaire 2002, dans les secteurs public et privé, le nombre d'élèves non francophones a connu une forte augmentation proche de 5 %, passant de 38 200 en 2002-2003, à 40 100 en 2004-2005. Les effectifs sont en hausse de 8 % dans le premier degré et stable dans le second degré (tableau 1).

En 2004-2005, ces élèves représentent à peine 0,4 % de l'ensemble des élèves de métropole et des départements d'outre-mer. Dans les écoles élémentaires, un millier de classes d'initiation ou de cours de rattrapage intégré ont été mis en place pour accueillir les 19 400 élèves non francophones, avec une forte concentration en ZEP-REP puisque la moitié de ces classes y ont été ouvertes (tableau 2). Dans le second degré, 830 classes d'accueil ou modules d'accueil temporaires ont pris en charge les 17 800 collégiens et 2 800 lycéens. Ces dispositifs ont été implantés principalement dans les collèges (751) et très peu dans les lycées (81).

Par ailleurs, près de 2 000 jeunes non francophones âgés de 16 à 18 ans sont également pris en charge par des structures comme les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA) (tableau 3).

Tableau 3 – Élèves de plus de 16 ans bénéficiant d'autres actions en 2004-2005

Type de dispositif	Présents
MGI	1 506
GRETA	54
Dispositif de soutien	332
Total	1 892

Source : DEP, enquête ENA

Des arrivées tout au long de l'année

Entre le début et la fin de l'année scolaire 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones passe de 36 600 à 42 600 élèves dans les premier et second degrés. Le flux d'entrée est plus important à la rentrée scolaire (+ 26 100), mais les arrivées sont encore nombreuses entre novembre et janvier (+ 8 000) de même qu'entre février et mai (+ 4 800). Dans le même temps, 3 600 jeunes quittent une structure d'accueil

Les dispositifs d'accueil depuis 1970

Depuis près de quarante ans, des dispositions ont été prises pour l'accueil des élèves étrangers âgés de plus de 6 ans, nouvellement arrivés sur le territoire et maîtrisant peu ou pas la langue française. Plusieurs circulaires adressées aux recteurs et aux inspecteurs d'académie ont montré l'importance accordée à une bonne intégration des enfants de migrants étrangers nouvellement arrivés en France. Les premières circulaires régissant l'enseignement à l'école élémentaire de ces enfants datent du 13 janvier 1970 et du 25 septembre 1973. Leur objectif était celui d'une insertion rapide dans un cursus ordinaire de façon à ne pas exclure ces élèves de l'ensemble de la communauté scolaire, et à maintenir le principe républicain d'égalité. Ces dispositions se sont traduites, dès 1970, par la création de classes d'initiation (CLIN) et de cours de

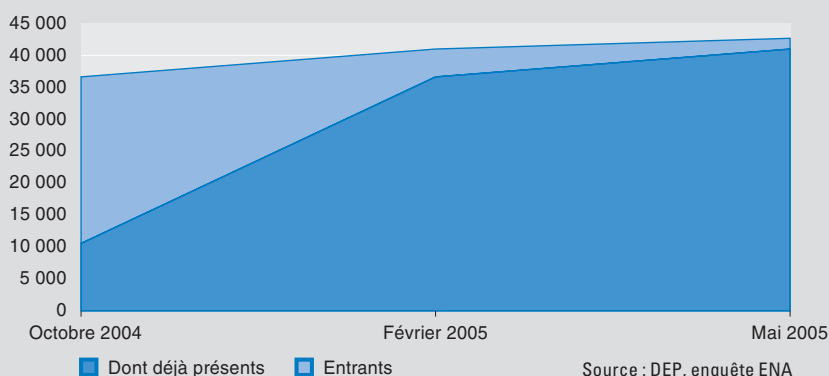
rattrapage intégré (CRI) dans les écoles élémentaires, et par l'organisation de la scolarité dans le secondaire en 1973. En 1986, deux nouvelles circulaires rappellent que « la capacité de communiquer en français est une condition indispensable à l'intégration de l'enfant étranger dans l'école française, à son accès à la formation qu'elle dispense et donc à sa réussite scolaire. » Elles font désormais référence aux élèves étrangers nouvellement arrivés, mais aussi à l'importance du dialogue à instaurer avec leur famille. En 2002, après avoir de nouveau rappelé que « l'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle, et à terme professionnelle », l'accent est mis sur l'accueil de ces élèves (évaluation et affectation) et sur l'information des parents quant à l'organisation du système éducatif.

Tableau 4 – Bilan des entrées et sorties d'élèves en 2004-2005, dans les premier et second degrés

	Ensemble des présents	Dont déjà présents à l'enquête précédente	Entrées	Sorties	Solde entrées-sorties
Octobre 2004	36 610	10 555	26 055	–	26 055
Février 2005	40 985	36 610	8 017	3 642	4 375
Mai 2005	42 667	40 985	4 841	3 159	1 682

Source : DEP, enquête ENA

Graphique 1 – Évolution du nombre de présents au cours de l'année scolaire 2004-2005 dans les premier et second degrés



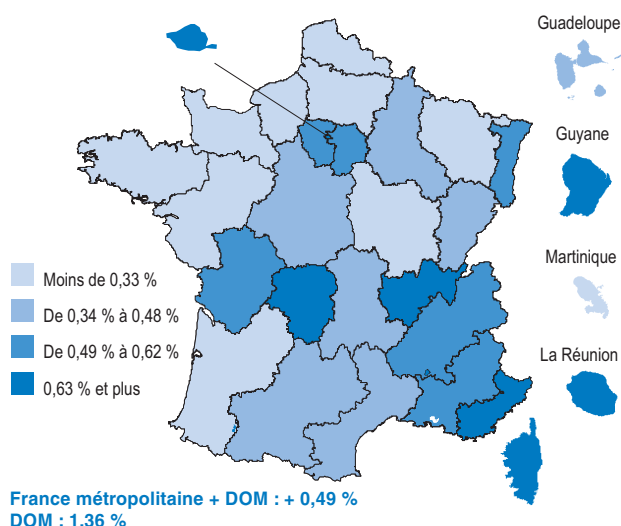
pour une classe ordinaire entre octobre et janvier et 3 200 entre février et mai (tableau 4 et graphique 1).

En raison de flux migratoires différents, la répartition des élèves non francophones sur le territoire est très inégale : ils représentent 3,6 % de l'ensemble des élèves en Guyane, 1,1 % à Paris, 0,8 % en Corse, contre 0,2 % dans les académies de Lille, de Nantes ou de Caen, par exemple (voir les cartes). Plus généralement, on note une forte présence des élèves non francophones en Île-de-France puisqu'un quart des nouveaux arrivants sont accueillis dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, ainsi que dans celles de Lyon (7 %) et du pourtour méditerranéen.

Une prise en charge inégale selon les académies

Dans les écoles élémentaires, 75 % des élèves non francophones bénéficient d'une scolarité dans une classe particulière ou d'un soutien ponctuel. Ces dispositifs ont été mis en

Les élèves non francophones scolarisés à l'école élémentaire, année scolaire 2004-2005



Les élèves non francophones scolarisés dans les collèges et lycées, année scolaire 2004-2005

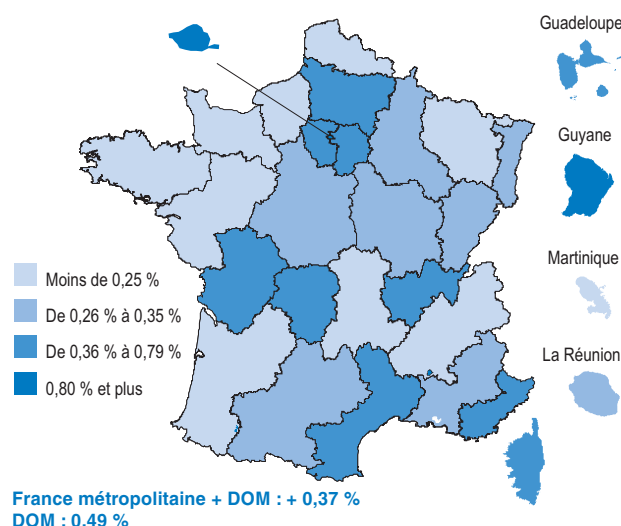
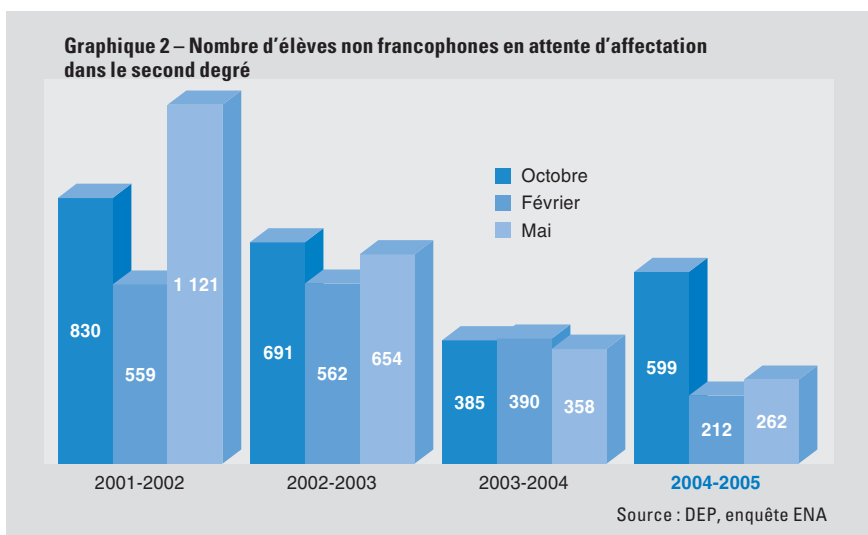


Tableau 5 – Répartition des élèves scolarisés en classe d'accueil selon leur nationalité, rentrée scolaire 2004 (en %)			
Métropole		DOM	
Maghreb	27,7	Suriname	27,5
Autres pays Afrique	9,4	Haïti	23,0
Turquie	5,8	Guyana	8,9
Chine	4,9	Autres Caraïbes	4,2
Autres pays d'Asie	9,1	Brésil	8,4
Amérique/Caraïbes	3,3	Autres Amérique Sud	0,9
Océanie	0,1	Chine	1,2
Union européenne	5,0	Union européenne	0,2
Autres pays d'Europe	9,0	Afrique	0,2
Française	25,7	Française	25,5
Total	100,0	Total	100,0

Source : DEP, SI Scolarité



place de manière très inégale selon les académies : quatre académies y accueillent moins de la moitié de ces élèves (Poitiers, Nantes, Rennes, Corse), alors que d'autres académies y scolarisent 90 % (Dijon, La Réunion, Guyane, Versailles), voire 100 % des élèves (Créteil et Paris).

Dans les collèges et lycées, la part des élèves pris en charge est plus importante en général : 86 % des élèves non francophones sont accompagnés dans leur apprentissage de la langue française, mais les disparités sont également présentes : moins de deux tiers des élèves bénéficiaient d'un soutien dans les académies de Lille, Martinique et de La Réunion, alors que la quasi-totalité (plus de 97 %) des primo-arrivants non francophones étaient pris en charge dans les académies de Rouen, Amiens, Guyane et Paris.

Cependant, tout laisse à penser que, sur le moyen terme, la quasi-totalité des élèves bénéficient d'un soutien sous une forme ou une autre. Les faibles proportions parfois observées lors des enquêtes indiquent surtout un nombre insuffisant de structures d'accueil et un phénomène de file d'attente.

Cette forme de saturation s'observe par le nombre d'élèves en attente d'affectation dans le second degré : à la fin du mois d'octobre 2004, près de 600 élèves non francophones étaient dans cette situation ; en cours d'année, la situation s'améliore (ouverture de classes d'accueil, places libérées par les élèves intégrés dans une classe ordinaire) et les demandes de scolarisation sont plus rapidement satisfaites : en février 2005, seulement 212 nouveaux arrivants étaient en situation d'attente (graphique 2). De même, lorsqu'ils

Tableau 6 – Répartition des élèves de collège selon la PCS de la personne de référence du ménage, rentrée scolaire 2004		
France métropolitaine + DOM – Public + Privé		
	Ensemble des élèves	dont élèves en CLA
Agriculteurs exploitants	2,3	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	8,9	4,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	17,7	3,9
Professions intermédiaires	14,8	3,4
Employés	16,6	8,3
Ouvriers	27,1	32,3
Chômeurs jamais travaillé, sans activité	9,5	34,1
Non renseigné	3,1	12,9
Total	100,0	100,0

Source : DEP, SI Scolarité

arrivent au cours du troisième trimestre, un certain nombre d'élèves non francophones doivent patienter jusqu'au début de l'année scolaire suivante avant d'être scolarisés dans un collège ou lycée : plus de 1 100 élèves étaient en attente d'affectation en mai 2002 ; ils ne sont plus que 260 en mai 2005. En l'espace de quatre ans, l'intégration « rapide » des migrants non francophones dans le système scolaire s'est donc nettement améliorée.

Des élèves originaires du Maghreb en métropole, des Caraïbes dans les DOM

Que ce soit en métropole ou dans les départements d'outre-mer, les CLA accueillent une forte proportion d'élèves de nationalité française : en septembre 2004, ils représentaient un quart des effectifs (tableau 5).

La nationalité des élèves étrangers, quant à elle, est fortement liée aux liens historiques entretenus avec les pays d'origine. En métropole, les classes d'accueil de collège scolarisent toujours une forte proportion de jeunes originaires des trois pays du Maghreb : à la rentrée 2004, ils représentent 28 % des élèves contre 39 % à la rentrée 2000. Mais les jeunes natifs du Maroc sont aujourd'hui plus largement présents que ceux en provenance d'Algérie. Enfin, 14 % des jeunes non francophones proviennent d'un pays d'Europe, une part supérieure à ceux originaires des autres pays d'Afrique (9,4 %).

Dans les départements d'outre-mer, deux élèves sur trois sont issus des Caraïbes (Suriname, Haïti, Guyane) et un sur dix est originaire d'Amérique du Sud.

Des élèves appartenant à des milieux sociaux modestes

Les élèves non francophones sont issus principalement de famille appartenant à des milieux sociaux modestes : pour 40 % d'entre elles, le responsable de l'élève occupe un emploi d'ouvrier ou d'employé, et 34 % n'ont pas d'activité professionnelle (tableau 6). Seule une minorité des élèves en CLA (12 %) vit dans un milieu plus favorisé alors que c'est le cas de 41 % de l'ensemble des élèves scolarisés en collège.

Sylvie Kleinholt, DEP B1

Méthodologie

À la diversité des structures et des politiques d'accueil s'ajoute la nécessité de prendre en compte les flux au cours d'une même année : les élèves arrivent dans les dispositifs d'accueil tout au long de l'année et en repartent en fonction de leurs savoirs individuels. Aussi, les enquêtes de rentrée ne suffisent-elles pas pour avoir une représentation pertinente du fonctionnement de ces dispositifs.

Depuis la rentrée 2001, la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) mène donc une enquête spécifique sur les élèves non francophones et les dispositifs d'accueil qui leur

sont destinés au sein des établissements scolaires des secteurs public et privé. Adressée aux inspections académiques, elle est depuis reconduite chaque année. Afin de prendre en compte les arrivées tout au long de l'année, elle comprend trois phases d'observation (octobre, février et mai) et recueille des données sur les élèves non francophones accueillis dans le département : nombre de présents à une date donnée, type de prise en charge, ainsi que les flux d'entrées et de sorties des dispositifs d'accueil. Sauf indication précise de la date d'observation, les effectifs présentés ici sont donc la moyenne de ces trois phases.

Pour en savoir plus

Circulaires n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2002-100 du 25 avril 2002 publiées dans le *Bulletin officiel spécial* n°10 du 25 avril 2002 – Scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage.

« Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil », *Note d'Information* 01.57, MEN-DPD, décembre 2001.

M. Lazaridis, « La scolarisation des enfants de migrants : entre intégration républicaine et mesures spécifiques », *VEI Enjeux*, n°125, juin 2001, pp. 198-208.

C. Schiff et al., *Non-scolarisation, déscolarisation et scolarisation partielle des migrants*. Rapport de recherche financé par le Programme interministériel de recherche sur les processus de déscolarisation, mars 2003.

